



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DES OUTRE-MER

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le Ministre

Monsieur Julien MORCRETTE
Secrétaire national de la Fédération Interco CFDT
47/49, avenue Simon Bolivar
75950 PARIS CEDEX 19
interieur@interco.cfdt.fr

Paris, le

22 DEC. 2023

Monsieur le Secrétaire national,

Les Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) sont un événement planétaire que notre pays a l'honneur d'accueillir une fois par siècle. La sécurité de nos concitoyens et des nombreux athlètes et touristes présents est un défi que je nous sais capable de collectivement relever, comme nous l'avons fait à une moindre échelle pour la Coupe du monde de rugby.

Ce défi, c'est celui de tous les agents du ministère qui connaîtront une mobilisation exceptionnelle au sein de la police, de la gendarmerie, des préfetures, des SGAMI, de l'administration centrale et qui contribueront ainsi à ce succès collectif.

Dans mon courrier du 9 novembre dernier, je lançais des concertations avec vous afin d'aboutir à un protocole commun spécifique au ministère de l'Intérieur et des Outre-mer. Ces travaux progressent mais d'ores et déjà, j'identifie des mesures nécessaires afin de permettre aux agents de s'organiser dans les meilleures conditions.

Tout d'abord, pour les **congés d'été** : concernant les forces de sécurité intérieure, la période comprise entre le 24 juillet et le 11 août appelle une mobilisation à 100%. En revanche, en dehors de cette période, la mobilisation des forces sera organisée afin d'autoriser **deux semaines calendaires de congés**, soit 10 jours ouvrés pour chaque agent entre le 15 juin et le 15 septembre. J'appellerai les chefs de service à porter une attention particulière aux contraintes personnelles.

Pour les autres agents du ministère, sous réserve des nécessités de service, le même socle sera garanti pendant l'été. Ils pourront par ailleurs se porter volontaires pour renforcer les services qui auront exprimé leurs besoins à travers la procédure d'appariement.

Ces règles seront adaptées dans les Outre-mer et à l'étranger. Les congés bonifiés qui ne pourraient être pris du fait des nécessités de service pourront être reportés en 2025.

Par ailleurs, je me suis engagé pour que des moyens puissent être dégagés pour la **juste reconnaissance de l'investissement des personnels**. A ce titre, j'ai proposé à Madame la Première ministre, qui l'a acceptée, qu'une prime puisse être allouée en 2024. Elle pourra être versée aux agents de tout le ministère investis directement ou indirectement dans la préparation ou le déroulement des JOP. D'une valeur de 500 €, elle pourra être portée à 1 000 € voire 1 500 € si l'engagement est particulièrement exceptionnel. Des discussions doivent s'engager avec vous pour en définir les modalités d'attribution.

Le protocole envisagera aussi tous les autres leviers susceptibles d'être mobilisés pour assurer la reconnaissance de votre engagement notamment sur le volume d'heures supplémentaires

payées ainsi qu'un effort spécifique pour les personnels engagés en renfort hors de leurs lieux habituels de service.

Enfin, **l'accompagnement social des parents mobilisés** est un point essentiel de notre feuille de route, notamment pour l'accès aux établissements d'accueil de la petite enfance ou les séjours pour les enfants. A cette fin, le ministère identifie actuellement plusieurs pistes qu'il sera susceptible de vous présenter en début d'année prochaine.

Les échanges reprendront avec la DRH ministérielle, la DRHFS et la DRHGN dès le début de l'année 2024.

Mais je souhaite que nous ayons un échange direct. Ainsi, j'aurai l'occasion de vous recevoir et d'évoquer personnellement avec vous l'avancement de ce protocole, en janvier prochain.

Je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire national, à l'assurance de ma considération distinguée.

Gérald DARMANIN